



Un nouveau dispositif pour vos travaux d'économie d'énergie

- > Un suivi personnalisé des conseillers **INFO→ ÉNERGIE** pour vous accompagner dans votre projet,
- > des subventions pour financer le **diagnostic énergétique** de votre immeuble,
- > des subventions pour financer les **travaux** d'économie d'énergie.

En réalisant des travaux d'économie d'énergie :

- vous réduisez vos factures d'énergie,
- vous contribuez à préserver la planète en diminuant les émissions de gaz à effet de serre à l'origine du changement climatique,
- vous améliorez le confort de votre logement.



De nouvelles subventions

- > La Ville de Paris a mis spécialement en place, pour ce dispositif, une subvention de 20 % du montant des travaux préconisés par le diagnostic énergétique,
- > En complément de la subvention, une éco prime de 500 à 4000 € peut être attribuée pour les travaux performants.



Pour quels travaux ?



- > isolation thermique (toiture, mur),
- > remplacement de fenêtres,
- > chauffage et eau chaude sanitaire (changement de chaudière, installation de chauffage, raccordement au réseau de chaleur),
- > ventilation,
- > pose de protection solaire (volets, stores),
- > mise en place d'équipements utilisant les énergies renouvelables.



Diagnostic énergétique de l'immeuble

Réalisé par un bureau d'études, le diagnostic énergétique de l'immeuble vous permet :

- > d'identifier les gisements d'économie d'énergie à l'échelle de l'immeuble,
- > de mettre en œuvre sur le bâtiment un **programme de travaux efficace** pour réduire la consommation énergétique.

Ce diagnostic est subventionné à 70 % par la Ville de Paris, la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME et la Région Ile-de-France.



Exemple de financement

Après réalisation d'un diagnostic énergétique du bâtiment, une copropriété décide de remplacer sa chaudière collective par une chaudière gaz à condensation. Votre quote-part est de 3000 € HT.

> Si vous êtes **copropriétaire occupant** et répondez aux critères d'éligibilité de l'ANAH (soit un revenu fiscal de référence inférieur à 28 545 € pour un couple avec un enfant), vous pouvez prétendre à une aide de l'Anah de 30 % et à une subvention de la Ville de Paris de 20 % du montant des travaux. Au total, l'aide est de 50 %, soit 1500 €.

> Si vous êtes **propriétaire bailleur** et que vous vous engagez à pratiquer un **loyer intermédiaire** (soit inférieur à 17,31 €/m²), vous pouvez prétendre à une subvention de l'Anah de 40 % et à une subvention de la Ville de 20 % du montant des travaux.

Au total, l'aide est de 60 %, soit 1800 €.



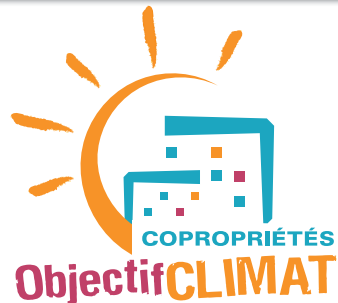
A qui vous adresser ?

Aux conseillers **INFO→ ÉNERGIE** qui assurent :

- > la présentation du dispositif (conseil syndical, assemblée générale ...),
- > la réalisation d'un bilan énergétique simplifié,
- > la définition du projet de la copropriété,
- > la mobilisation de l'ensemble des copropriétaires,
- > l'aide au montage de dossier de subvention du diagnostic,
- > l'analyse du rapport d'étude/discussion des conclusions du diagnostic,
- > l'aide au montage des dossiers de subvention pour les travaux,
- > le suivi des consommations après travaux.

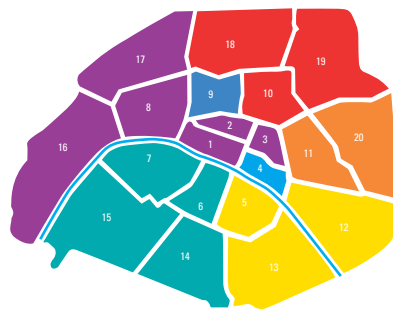


Photo : Jacques Le Goff / ADEME



Janvier 2010. Conception : Eclats Graphiques. Crédits photos : ADEME et Espace Info Énergie. Imprimé sur du papier recyclé 100 % par un imprimeur labellisé Imprim'vert.

Contactez les **conseillers INFO→ ÉNERGIE**



Immeubles situés dans l'arrondissement du 9^{ème}

PPV.93 > 10-16, rue de la Tour des Dames - 75009 Paris
Tél. : 01 45 26 84 78
eieparis9@gmail.com

Immeubles situés dans les arrondissements du 10^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}

EDIF > 17, rue Curial - 75019 Paris
Tél. : 01 42 09 66 75
contact@edif.asso.fr

Immeubles situés dans les arrondissements du 14^{ème}, 20^{ème}

IDEMU > 19 bis, rue de l'Orillon - 75011 Paris
Tél. : 01 47 00 56 46
eie.paris1120@idemu.org

Immeubles situés dans les arrondissements du 5^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}

IDEMU > 29, rue Claude Tillier - 75012 Paris
Tél. : 01 43 40 43 49
eie.paris0513@idemu.org
eie.paris12@idemu.org

Immeubles situés dans l'arrondissement du 4^{ème}

IDEMU / CAUE > 32, Boulevard de Sébastopol - 75004 Paris
Tél. : 01 48 87 70 56
eie.paris04@idemu.org

Immeubles situés dans les arrondissements du 6^{ème}, 7^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}

IDEMU > 18, rue Francis de Pressensé - 75014 Paris
Tél. : 01 45 42 82 85
eie.paris0614@idemu.org
eie.paris0715@idemu.org

Immeubles situés dans les arrondissements du 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 8^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}

PPV.93 > 54, rue de la Condamine - 75017 Paris
Tél. : 01 45 22 35 02
eieparis17@gmail.com



INFO→ ÉNERGIE



MAIRIE DE PARIS



ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



Une nouvelle aide pour réduire la facture énergétique de votre immeuble

